



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

CONTACT Evi MINNAERT
T +32(0)28003289
pouvoirs-locaux@sprb.brussels

Au collège des Bourgmestre et Échevins
Commune d'Anderlecht
Place du Conseil 1
1070 Anderlecht

NOTRE RÉF. 2024-148358
14/06/2024

VOTRE RÉF. 001/23.05.2024/A/9999



09003c1480b0798e

CONCERNE La liste des actes du conseil communal présentés sous forme d'un bref exposé

ANNEXES

BRUXELLES

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames,
Messieurs,

Le 26/05/2024 mon administration a reçu la liste comportant un bref exposé des actes du conseil communal qui ne doivent pas obligatoirement être transmis à l'autorité de tutelle administrative.

Comme aucune des décisions présentes sur cette liste n'a été réclamée dans le délai de 20 jours visé à l'article 11, premier alinéa, de l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, modifié par l'ordonnance du 18 avril 2002, ces actes ne sont plus susceptibles de faire l'objet d'un arrêté de suspension ou d'annulation.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre :

Le Directeur général ou son remplaçant

Signature Not Verified

Digitally signed by bos-signing.irisnet.brussels
Date: 2024.06.17 11:19:03 CEST
Reason: Directeur Général De directeur-
generaal - Rochdi Khabazi signed.
Location: Brussels